

Les brèves

Télévision : Passage à la haute définition le 05 avril 2016

A compter du 05 avril 2016, les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront diffusées en qualité Haute Définition. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau (les autres modes de réception ne sont pas concernés), pour savoir si votre équipement est compatible avec la Haute Définition, il suffit de se placer sur la chaîne 7. Si vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran, votre téléviseur est compatible. Dans le cas contraire, pour recevoir les chaînes après le 05 avril, il vous faut soit vous équiper d'un nouveau téléviseur, soit acheter un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4.

Cet équipement est vendu à partir de 25/30 €.

Le 05 avril, il faudra lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de votre téléviseur.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.recevoirlatnt.fr ou par téléphone au 0970 818 818.



Un papillon protégé découvert sur le territoire de notre commune

Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté nous a informé de la présence sur le territoire de notre commune, d'une espèce protégée au niveau national, **le cuivré des marais**. Ce papillon occupe essentiellement les prairies humides et est souvent menacé par le drainage des sols qui entraîne la disparition de ses biotopes de prédilection. Des fiches explicatives sur ce papillon rare figurent sur le site du conservatoire : conservatoire-botanique-fc.org

(rubrique documentation insectes espèces menacées de Franche-Comté les papillons cuivré des marais). L'écrevisse à pattes blanches, le cuivré des marais, deux espèces protégées qui ont trouvé un milieu favorable dans notre commune et qui nous donnent encore plus de responsabilité dans la préservation de nos espaces naturels